

Compléments d'

EMPREINTES



Le journal d'information de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme

N°11, 2025

An aerial photograph of a dense green forest with a winding river. The river is a light blue color and winds through the forest, creating a meandering path. The forest is a deep green color and covers most of the image. There are some white clouds or mist visible in the lower right corner.

La vallée de l'Homme en transition



Philippe Lagarde

Président de la
Communauté de
Communes de la
Vallée de l'Homme

ÉDITO

Cette onzième édition de votre journal « Empreintes » n'a jamais si bien porté son nom. En effet, votre territoire, très largement engagé dans les questions d'environnement et de transition énergétique, agit sur tous les fronts en allant souvent au-delà des objectifs de l'Etat dans le prolongement de la COP21.

Les démarches volontaires de la Vallée de l'Homme font souvent référence en Dordogne ou en Aquitaine ; nous sommes régulièrement sollicités pour présenter nos actions pionnières et nos résultats. Même si vous ne perdons pas de vue que les habitants de cette belle vallée doivent pouvoir vivre et travailler au sein de cet environnement fragile, nous sommes fières de protéger et mettre en lumière des paysages, un patrimoine et une biodiversité exceptionnels.

Merci à nos techniciens et élus résolument engagés dans cette démarche.

Philippe Lagarde



Roland Delmas

Vice-Président
au développement
durable

« POUR DES LENDEMAINS DÉSIRABLES »

Nous sommes à une période charnière pour que ce vœu puisse se réaliser.

A l'heure où le PNACC (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique) nous annonce +4° à l'horizon 2100 que les annonces catastrophiques se multiplient, que les pressions sur les écosystèmes s'accroissent, il n'est pas trop tard pour freiner l'emballement en cours.

Notre PCAET est une feuille de route qui nous montre la voie de ce qui peut être fait et de ce qui est fait pour qu'effectivement les lendemains soient désirables.

Collectivement, nous pouvons embarquer dans cette direction, qui très souvent ne modifie que peu nos modes de vies, ou parfois simplement à faire un pas de côté tout en contribuant à la lutte contre les inégalités.

Il est important pour cela de comprendre ou nous en sommes, de comprendre les enjeux et éclairer les décisions que nous devons prendre pour atteindre cet objectif de bien vivre au Pays, en arrêtant tout simplement de couper la branche de l'évolution sur laquelle nous sommes installés.

C'est le but de ce numéro spécial, car même si les réponses doivent être mondiales, c'est chaque territoire qui doit se prendre en main pour « une autre abondance ».

Roland Delmas

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La réponse internationale	4
La trajectoire nationale	5
L'action locale	5

ÉVOLUTION LOCALE DU CLIMAT

Le réchauffement local	6
Les tendances météorologiques	7
Les changements à anticiper	7

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET CONSOMMATION ÉNERGETIQUE LOCALE

Une baisse des émissions	8
Les émissions énergétiques	8
Les émissions non énergétiques	9
Préserver la séquestration carbone	9

ÉNERGIE

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)	10
La CCVH a accompagné les communes dans leur réflexion.. . . .	10
Le photovoltaïque	10
Un exemple de bâtiment adapté au changement climatique à Mauzens-Miremont	10
Périgord Noir Rénov' pour des rénovations énergétiques performantes	11

MOBILITÉ

Lutter contre la pollution de l'air : un sujet toujours d'actualité.	12
Augmenter la part modale du vélo.	13
Développer un service de transport solidaire adapté au milieu rural.	13

BIODIVERSITÉ

La forêt, notre plus grand capital naturel en surface et notre puits de carbone	14
Inventorier et protéger la diversité écologique	15
Apprendre à percevoir différemment l'environnement naturel.	15

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Nettoyer sans s'intoxiquer	16
Ecole : vers un cartable sain	16

ALIMENTATION

Bilan sur la CCVH	17
Du constat à l'action	17

EAU

Préserver et sécuriser l'eau potable	18
Améliorer les réseaux de distribution	18
Améliorer le traitement des eaux usées	18

LIMITER LE RISQUE INONDATION

Mutualiser pour aller plus loin.	19
Préserver les zones humides	19
Travaux de renaturation à la gravière de Saint-Chamassy	19

DECHETS

Pourquoi une redevance incitative (RI) ?	20
La règle des « 5R ».	20
Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions.	21

ET DEMAIN ?

Plan Climat Air Energie Territorial.	22
Lexique	23

POLITIQUES DE LUTTE CONTRE

La contribution humaine aux dérèglements climatiques n'est plus à démontrer. Un consensus scientifique établit que les pressions environnementales des activités de l'Homme concourent à perturber la biosphère au point de mettre en péril l'avenir de la civilisation. De ces pressions, l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) est le principal moteur des changements climatiques. Les niveaux d'émissions passés et actuels sont tels qu'ils saturent l'atmosphère et conduisent à l'accélération du réchauffement planétaire à un rythme jamais observé à l'échelle des temps géologiques. (cf. encart GES)

Aussi la maîtrise de la trajectoire d'émissions de GES à l'échelle mondiale est capitale dans la réussite de l'atténuation des changements climatiques mais elle n'empêchera pas de devoir adapter nos sociétés aux inévitables impacts à venir.

La réponse internationale

Depuis 1988 le GIEC porte le consensus scientifique sur les changements climatiques. Ses travaux de recueil ont contribué à mobiliser la communauté internationale pour dimensionner une réponse pour répondre au défi.

C'est ainsi que voit le jour la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Elle donne naissance aux Conférences des Parties (COP) qui réunissent chaque année l'ensemble des délégations nationales pour coordonner la lutte contre les changements climatiques. En 1997 le Protocole de Kyoto marque un accord international visant la réduction des émissions de GES.

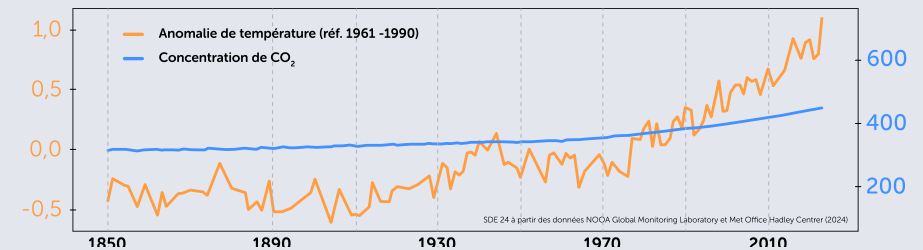
Dès 2007 le GIEC adopte une scénarisation des trajectoires de réchauffement global en fonction des niveaux d'émissions. Les RCP (profils représentatifs d'évolution de concentration de GES) sont au nombre de 4 et permettent de projeter les climats futurs grâce aux modèles numériques dont nous disposons.

Lors de la COP 21, en 2015, l'accord de Paris acte pour la première fois la volonté des États à s'engager dans la transition écologique et énergétique afin de limiter les impacts des changements climatiques. Cet engagement prend la forme de planifications nationales (NDC) sur la réduction des émissions de GES dont l'ensemble des contributions doivent permettre de limiter le réchauffement global à 2°C d'ici la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle.

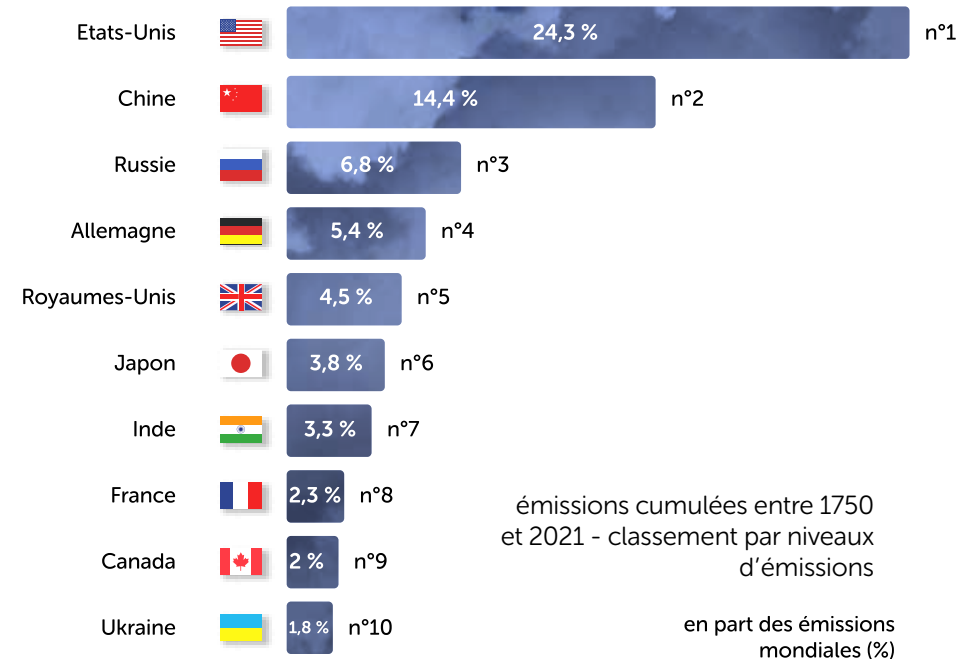
Avec les COP successives les planifications se renforcent avec de nouvelles ambitions :

- Viser la neutralité climatique en 2050,
- Renforcer l'adaptation aux changements climatiques,
- Mobiliser les finances pour atteindre ces objectifs,
- Respecter les trajectoires nationales de développement.

Anomalies des températures moyennes et évolutions des concentrations de CO₂ (au niveau mondial)



Historique des émissions mondiales de Gaz à Effet de Serre (GES)



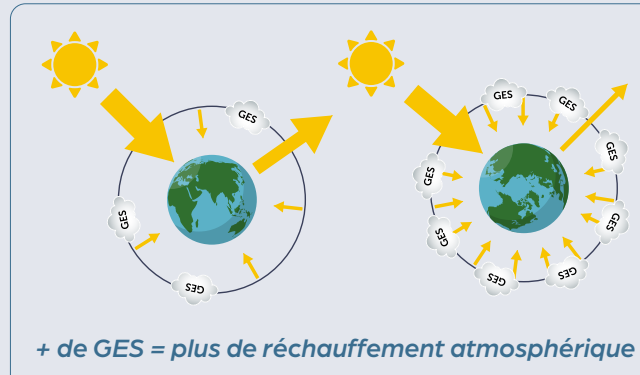
(SDE 24 à partir des données Global Carbon Project)

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

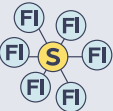
Gaz à Effet de Serre... ?

Les GES sont des composés volatils qui emmagasinent la chaleur des rayonnements infra-rouge. C'est l'effet de serre. Certains de ces gaz sont nécessaires au cycle du carbone vivant. Cependant en concentrations trop importantes dans l'atmosphère et les océans ils participent à l'accélération du réchauffement global.

Ayant des potentiels de réchauffement global différents, on rapporte souvent leurs concentrations au dioxyde de carbone. C'est la raison pour laquelle on utilise l'unité d'équivalent CO₂ pour agréger leurs flux.



Pouvoir réchauffant global (PRG) de différentes molécules contenues dans les GES par rapport à 1 kg de CO₂

1 (référence)	27,9	273	25 200
			
Dioxyde de carbone	Méthane	Protoxyde d'Azote	Hexafluorure de soufre

La trajectoire nationale

La loi relative à la transition énergétique publiée en 2015 (LTECV) inscrit l'action climatique dans l'agenda national. La France pose ainsi un cadre pour conduire la réduction des émissions de GES, la maîtrise de la demande en énergie, avec un objectif fort de s'affranchir des sources fossiles en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix.

Ce cadre politique pour la transition énergétique se traduit par deux outils de planification :

- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui décline les objectifs de développement du mix énergétique national à moyen terme,
- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui pose les jalons de la trajectoire de réduction des émissions de GES à horizon 2050.

Pour respecter les accords de Paris et rester en dessous des 1.5°C, il faut que les français arrivent à une empreinte carbone par habitant de 2 tonnes de CO₂ équivalent annuels.

L'action locale

Enfin à une échelle très locale les collectivités territoriales peuvent ou doivent en fonction de leur échelle porter un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) dont les objectifs doivent être compatibles avec ceux du SRADDET. Elles sont coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire.

Il s'agit de définir une feuille de route qui permettent de tenir des engagements autour de quatre axes :

- La réduction des émissions de GES,
- La maîtrise des consommations d'énergie,
- Le déploiement des renouvelables sur le territoire,
- L'amélioration de la qualité de l'air.

Le PCAET est un document de planification de moyen et long terme dont le plan d'actions court sur 6 années de mise en œuvre avant de faire l'objet d'une évaluation pour élaborer un nouveau plan.



Plan Climat | Vallée
Air Énergie Territorial 24 | de l'Homme

La CCVH s'est volontairement engagée dans cette démarche. Le PCAET a été adopté en février 2020.

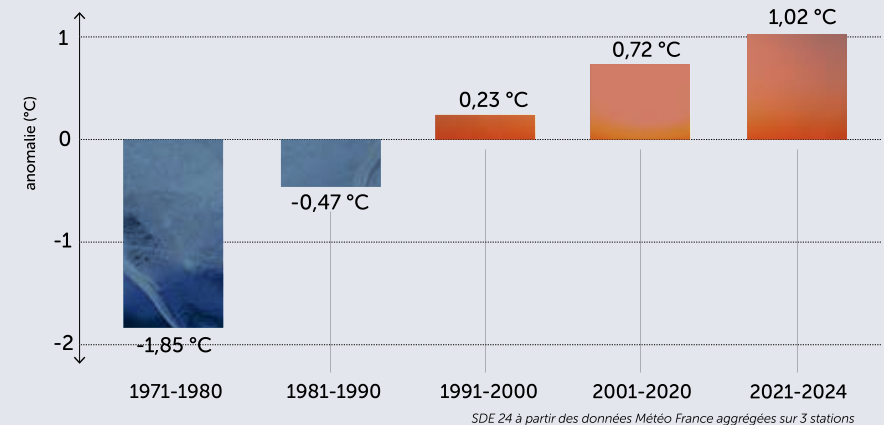
ÉVOLUTION LOCALE DU CLIMAT

Depuis l'ouverture publique des données Météo-France le 1^{er} janvier 2024 il est plus facile d'accéder à des statistiques climatiques locales.

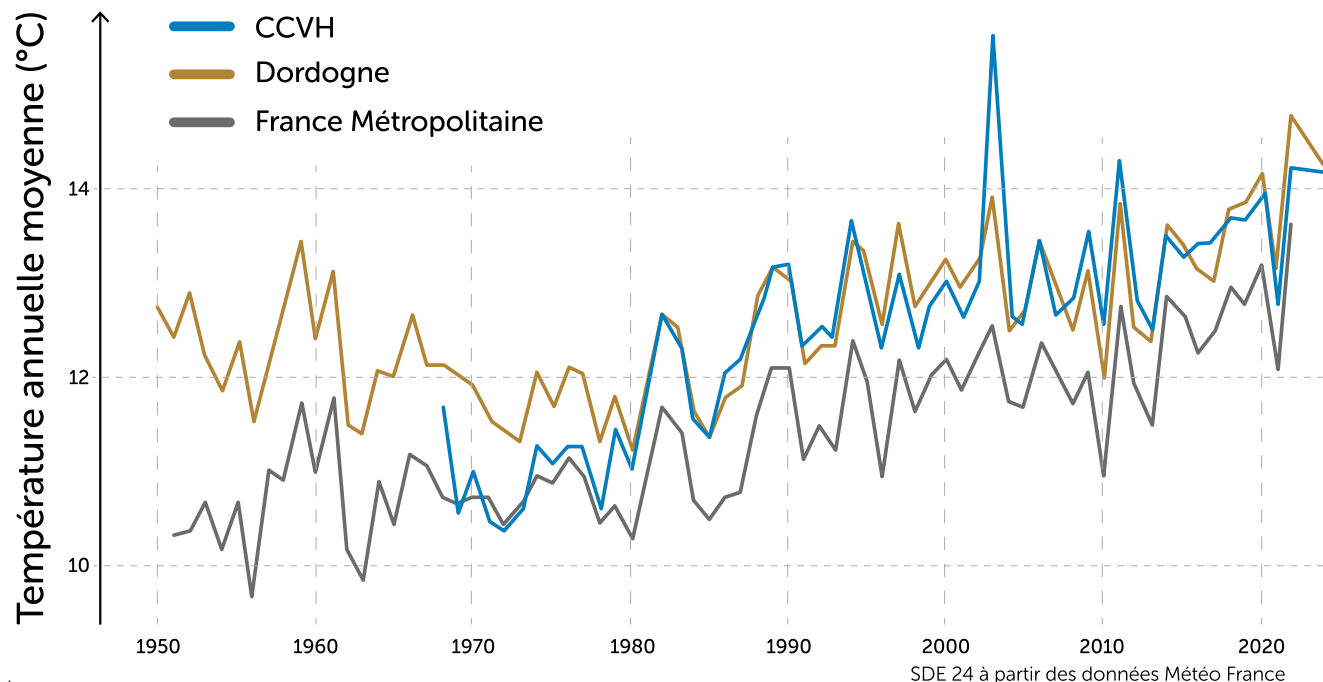
Dans le périmètre administratif de la CCVH nous avons accès aux relevés météorologiques de 3 stations : Campagne, Les Eyzies et Montignac. A partir des données agrégées sur ces trois stations il est possible d'analyser certaines tendances climatiques.

Températures
décennales sur
la CCVH

écart à la
normale
1981-2010



Évolution de la température annuelle moyenne comparée



Le réchauffement local

Notre territoire n'est pas épargné par le réchauffement global qui se traduit localement par un réchauffement de 1.85 °C sur les quarante dernières années (1983 à 2023). Comme on peut le lire sur le graphique ci-contre, la CCVH suit la tendance départementale et se réchauffe plus vite que la moyenne métropolitaine française.

Une autre façon de mettre en perspective l'évolution de la température locale est de comparer les anomalies de températures aux normales d'une période donnée. Aussi la référence passée de 1981-2010 a été révisée par Météo-France en 2022 pour tenir compte de l'augmentation des températures moyennes sur les dernières décennies.

Sur la CCVH, la comparaison des moyennes décennales atteste bien d'une augmentation des températures moyennes. La dernière décennie est en moyenne plus chaude de 0.72 °C que la moyenne des températures entre 1981 et 2010.

Les tendances météorologiques

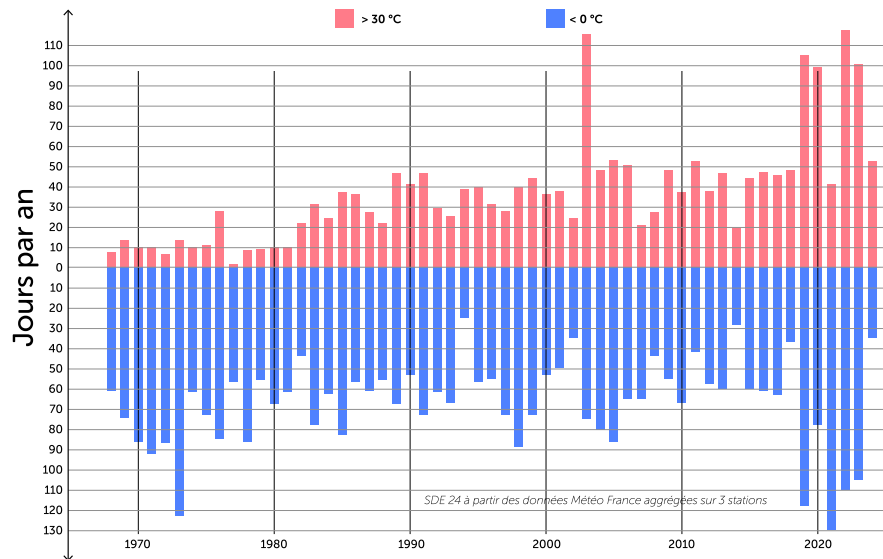
Enfin, les changements climatiques n'impliquent pas qu'un réchauffement mais surtout un accroissement des événements extrêmes météorologiques. Ainsi, quand bien même il y a une tendance haussière visible des records de température au-dessus des 30°C, il y a aussi une tendance forte à des extrêmes froids.

En ce qui concerne les précipitations, la CCVH est assez épargnée par les changements de tendance avec une certaine stabilité dans les cumuls saisonniers.

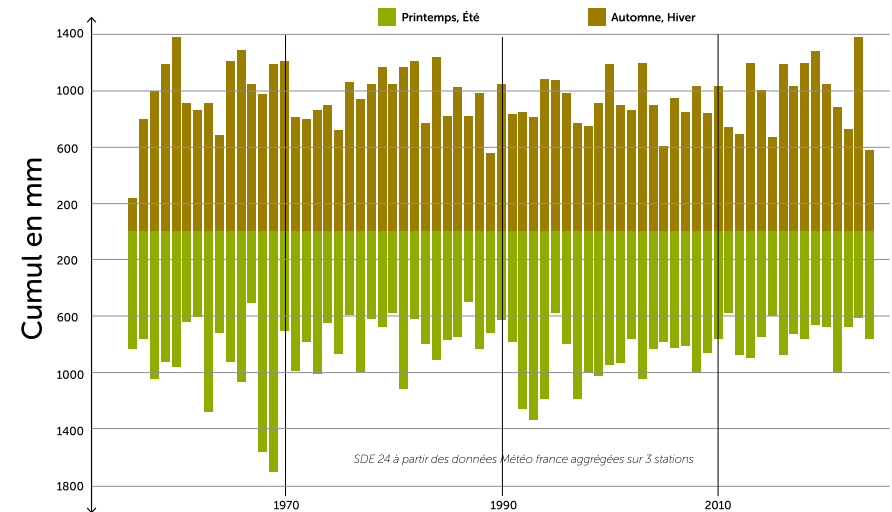
Les changements à anticiper

A horizon 2050 ces changements climatiques sont amenés à s'installer comme normaux avec un renforcement de certaines tendances, particulièrement avec une augmentation de la température moyenne entre 2 et 3 °C en fonction des saisons. Avec des conséquences par exemple aussi bien sociales, comme une multiplication par 5 des nuits chaudes (> 20 °C), qu'environnementales avec 4 à 10 fois plus de chance d'occurrence de feu de végétation en été.

Evolution des extrêmes de température sur la CCVH
références sur la période 1981-2010



Evolution des cumuls de précipitations sur la CCVH
moyennes saisonnières 1981-2010

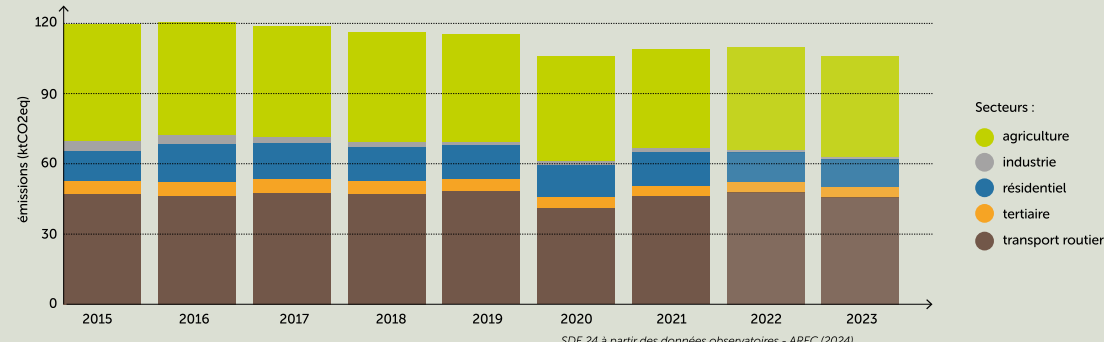


ÉMISSIONS DE GAZ A EFFETS DE SERRE ET CONSOMMATION

L'atténuation des changements climatiques sur le moyen et long terme passe irrémédiablement par la réduction des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES).

C'est la raison pour laquelle la CCVH s'est fixée comme objectif de réduire de 27% les émissions de GES par rapport aux niveaux de 2015

Évolution des niveaux d'émissions de GES sur la CCVH
par secteurs – toutes origines confondues, avec 2022 et 2023 provisoires



Une baisse des émissions

La tendance des niveaux d'émissions entre 2015 et 2023 serait à la baisse, de presque 11%. Soit l'équivalent de 6.8 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant de la CCVH ; valeur au-dessus de la moyenne nationale de 5 t CO₂eq par habitant.

Cette baisse est notamment induite par les diminutions respectives dans les secteurs résidentiels, agricoles et industriels.

Néanmoins pour réussir à atteindre l'objectif fixé, il est nécessaire d'accompagner la décarbonation de certains secteurs fortement émissifs comme le transport qui repose essentiellement sur les produits pétroliers. Ces derniers, tous usages confondus, représentent 50% de l'approvisionnement énergétique de la CCVH.

Les émissions énergétiques

Le principal levier mobilisable est de limiter l'utilisation d'énergies fortement émettrices, particulièrement celles d'origines fossiles, tout en travaillant à la réduction des consommations d'énergies dans son ensemble.

Les émissions de GES provenant des énergies représentent plus de 60% du total des émissions sur la CCVH. Les diminutions notables sont aprioris induits par la substitution énergétique fossiles vers des énergies moins polluantes.

Cependant la pérennité de ces baisses suppose un vrai changement des modes de consommations d'énergie qui elles sont plutôt à la hausse. Néanmoins cette hausse est cohérente avec une augmentation de la population et surtout une augmentation du nombre de ménages sur le périmètre de la CCVH entre 2015 et 2021.

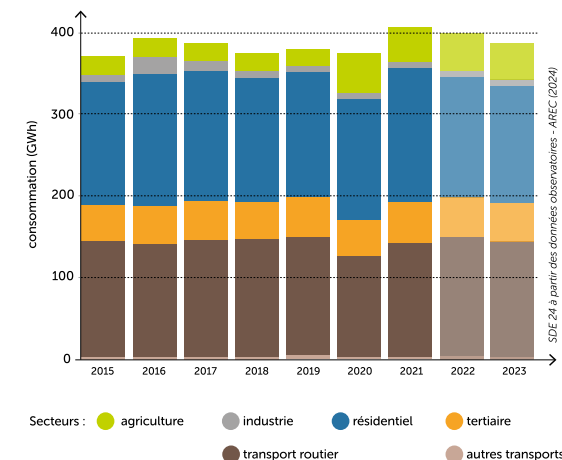
Le secteur résidentiel et le secteur tertiaire sont les principaux concernés alors même que ces secteurs concourent à la baisse des émissions globales de GES sur la CCVH.

Au-delà de pérenniser la baisse des émissions énergétiques et d'accompagner la maîtrise des consommations d'énergie, il s'agit de développer au local la production d'énergie renouvelable en remplacement de l'approvisionnement énergétique fossile encore dominant. Un des objectifs du PCAET est de **porter à 37% la part de renouvelable dans le mix énergétique territorial de 2030.**

D'autant que les enjeux de développer les productions renouvelables sont doubles. D'une part ils facilitent la décarbonation du mix énergétique local et d'autre part ils permettent de s'affranchir de la volatilité des prix de l'énergie fossile soumise aux aléas géopolitiques.

Selon les chiffres provisoires de l'observatoire, la CCVH couvrirait 23% de sa consommation d'énergie finale en 2023 à partir de sources renouvelables. La production locale d'ENR électrique représente 10% de sa consommation d'électricité du territoire, notamment avec 4.6 GWh d'électricité injectés sur les réseaux par 173 installations solaires photovoltaïques, soit 150 de plus qu'en 2015. L'hydraulique, avec

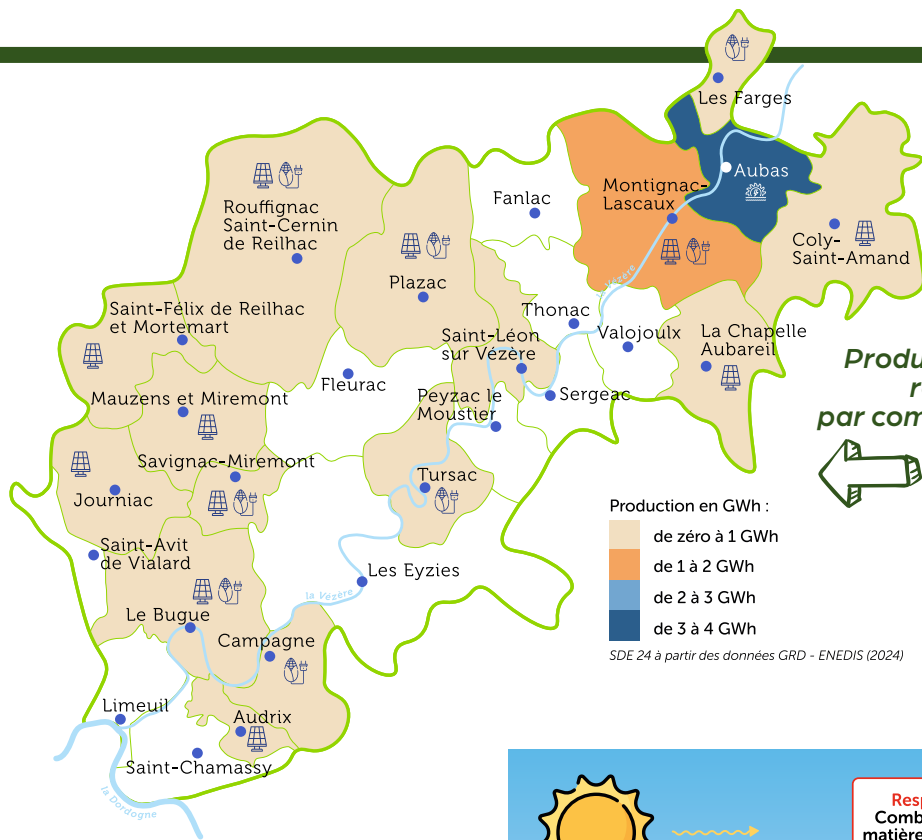
Évolution sectorielle de la consommation d'énergie sur la CCVH avec les données 2022 et 2023 provisoires



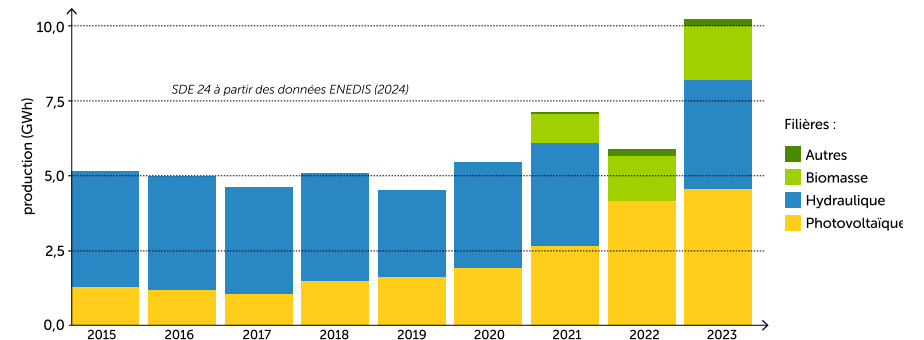
le barrage d'Aubas, assure une production moyenne de 3.9 GWh par an et reste l'une des principales sources de production d'électricité renouvelable sur la CCVH.

Néanmoins la sécheresse de 2022 a eu raison de la production et ces aléas climatiques seront à anticiper dans le futur. Enfin le méthaneur de Journiac ouvert en 2020 contribue à l'injection d'1,8 GWh d'électricité renouvelable sur la CCVH.

ÉNERGÉTIQUES LOCALES

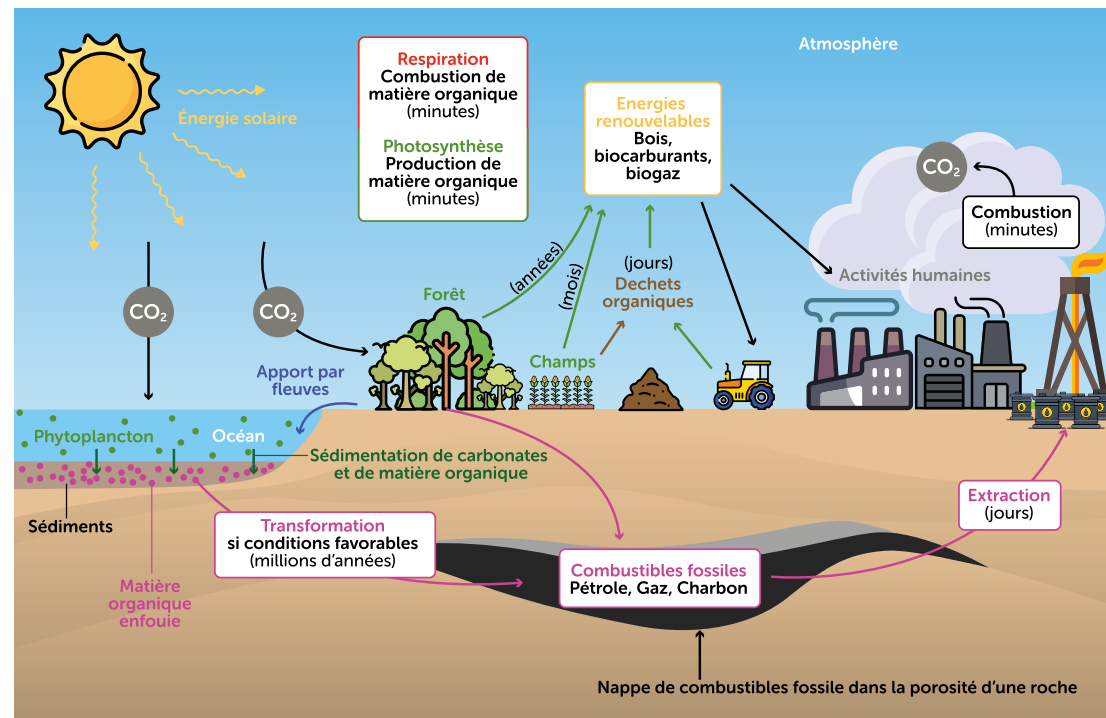


Production renouvelable électrique sur la CCVH par filières



Les émissions non-énergétiques

Les émissions de GES d'origine non-énergétique sont principalement induites par l'activité humaine et notamment la transformation de l'environnement. Comme tout territoire rural, plus de 90% des ces émissions sont celles du secteur agricole avec l'impact du changement d'usages des sols et certaines activités comme l'élevage. Entre 2010 et 2020, même si on enregistre une perte de 50% des exploitations agricoles, on observe une augmentation de 14% de la surface agricole utile totale.



Préserver la séquestration carbone

La réduction des émissions n'est pas le seul levier. Travailler à la préservation voire l'amélioration des capacités biologiques du territoire à séquestrer les émissions est tout aussi important.

La séquestration des émissions via le cycle naturel du carbone permet de limiter l'accroissement des concentrations de GES dans l'atmosphère.

Sur la CCVH, la forêt représente 90% du réservoir de séquestration. La nécessité de préserver ses capacités est donc évidente, d'autant plus que les puits de carbone de la CCVH ont séquestré plus que les émissions territoriales annuelles en 2021.

Les dernières études tendent également à montrer que les massifs forestiers présentant une santé fragile relâchent du CO₂ en période de forte sécheresse alors qu'ils sont censés en capter.

ENERGIE

Dans un contexte de réchauffement climatique, de fin de durée de vie de 26 réacteurs nucléaires sur 56 à moyen terme, et de nécessité de production accrue d'électricité pour répondre aux politiques de transition énergétique, l'Etat sollicite les communes et les intercommunalités pour favoriser le développement sur leur territoire des énergies renouvelables et limiter les consommations d'énergie.



Objectif :

 **37%**
d'énergies renouvelables
en 2030

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

Une loi adoptée en 2023 demande aux communes de définir des « Zones d'accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) ». Ces espaces doivent présenter un potentiel favorable au développement de la production en fonction de l'énergie ciblée et être établis en concertation avec la population. À l'intérieur de ces zones, les démarches des développeurs d'EnR seront facilitées.

La CCVH a accompagné les communes dans leur réflexion.

L'énergie éolienne n'a pas été jugée adaptée au territoire en raison de la carte des vents, de l'impact paysager et de la volonté locale.

La méthanisation serait envisageable, mais le nombre d'agriculteurs sur la CCVH est trop faible pour réaliser plusieurs méthaniseurs. Un seul serait possible, mais un tel outil demande un très fort investissement des agriculteurs concernés. Aucun projet n'est prévu à ce jour.

L'hydroélectricité pourrait être une option en raison des cours d'eau du territoire, cependant, les contraintes environnementales imposées pour la création d'une installation ou la simple remise en fonctionnement d'un moulin sont un frein. Des projets pourraient voir le jour à moyen et long terme, notamment sur les communes du Bugue et de Mauzens et Miremont. Quant à la géothermie, elle est réalisable sur une bonne partie du territoire et peut facilement être mise en place lors de constructions.

*Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023

Le photovoltaïque

Reste l'énergie produite par panneaux solaires. Si le Plan Local d'Urbanisme l'autorise en tenant compte des contraintes architecturales et paysagères, chaque habitant peut installer des panneaux en toiture. Cette énergie peut aussi être collective lorsqu'elle est installée sous forme de « champ photovoltaïque ». C'est là l'enjeu du territoire : cette méthode de production doit être envisagée pour augmenter la part d'énergie renouvelable locale. Les communes se penchent sur la question.

L'agrivoltaïsme apparaît également comme une solution. Il s'agit d'installer des panneaux en synergie avec l'exploitation agricole. Par exemple, des panneaux peuvent être installés au-dessus de serres et s'orienter en fonction de l'heure de la journée.

Un exemple de bâtiment adapté au changement climatique à Mauzens-Miremont

Début 2024, la commune de Mauzens-Miremont a inauguré sa nouvelle salle polyvalente construite avec un objectif de minimiser l'impact environnemental global : charpente en bois provenant d'essences locales, isolation en botte de paille, fibre de bois pour les cloisons et couverture. Tous ces matériaux possèdent une grande qualité d'inertie et d'isolation. De plus, l'utilisation de produits bénéficiant de labels environnementaux a été privilégiée pour les peintures et les lasures.

Ce projet a été récompensé aux Trophées du développement durable 2023 de la Dordogne, dans la catégorie « Résilience et lutte contre le changement climatique ». A terme, la commune envisage l'installation de panneaux photovoltaïque pour rendre le bâtiment autonome.



1427
ménages
conseillés
en 3 ans

12 millions d'€ de travaux
réalisés chez 844 ménages,
majoritairement par
des entreprises locales

5.8
millions d'€ d'aides
nationales mobilisés
en trois ans

200 000 €
d'aides locales/par an
engagés par la CCVH

43,5
millions de travaux sur le
périmètre d'intervention
de Périgord Noir Rénov'

1.35
GWH/an
économisés



Témoignage de Pierre, retraité à Campagne

« Je suis très content de ne plus avoir froid, c'est une réelle sensation de confort. Je suis très satisfait des économies réalisées : 1 800 € par an sur mes factures d'énergie et de l'accompagnement apporté pour le montage du dossier et le suivi des travaux. J'ai toujours eu des réponses claires aux multiples questions posées par téléphone et chez moi. »

Bilan : 29 000€ de travaux réalisés, financés à hauteur de 67% pour un gain réel sur ces factures énergétiques de 80% par an.

Périgord Noir Rénov' pour des rénovations énergétiques performantes

La rénovation énergétique des logements répond à trois objectifs : lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de vie dans les logements et réaliser des économies d'énergie. Pour accélérer cette transition, les aides financières nationales ont été considérablement augmentées en 2024.

Cependant, de nombreuses questions peuvent freiner les propriétaires : par où commencer ? Comment garantir la qualité de la rénovation ? Comment obtenir les aides ? Le service public local Périgord Noir Rénov', Espace conseil France Rénov' et Mon Accompagnateur rénovation, offre des réponses fiables et éclairées à ces interrogations. Les conseillers accompagnent les ménages tout au long de leur projet de rénovation. Pour les plus modestes, des aides locales complètent les aides financières nationales.

Ce service a permis de conseiller près de 5 000 ménages du Périgord Noir en trois ans. Les rénovations énergétiques réalisées chaque année permettent d'économiser l'équivalent de la consommation énergétique hors chauffage d'une commune de la taille de Limeuil ou de Sergeac.

Pour en savoir plus :

05 53 45 44 62 - contact@perigordnoir-renov.fr - www.perigordnoir-renov.fr






Vous êtes propriétaire ?
Louez votre bien à l'année
et bénéficiez d'aides
à la rénovation



Votre service public local pour la rénovation de l'habitat vous accompagne

Gratuit Sur mesure Indépendant

05 53 45 44 62










Le Saviez vous ?

Avec moins de 30 000 résidences principales et un taux de logements locatifs bien inférieur à la moyenne nationale, il faudrait 470 logements supplémentaires chaque année pour répondre aux besoins de logements sur notre territoire du Périgord Noir. Cette pénurie de logements met sous tension l'économie locale. En 2023, c'est près d'un recrutement sur 5 qui n'a pas abouti en raison des difficultés pour se loger à proximité de l'entreprise.

À chaque situation, sa solution ! Les logements destinés à la location à l'année peuvent bénéficier d'aides pour la réalisation de travaux d'adaptation ou de rénovation énergétique.

MOBILITÉ

« Respirer un air qui ne nuise pas à sa santé et en connaître la qualité », c'est le droit que reconnaissait à chacun la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) de 1996. Presque 30 ans plus tard, les enjeux liés à la pollution de l'air restent toujours d'actualité. La CCVH poursuit donc ses actions en faveur de mobilités plus douces et plus partagées.



Témoignage du maire de Limeuil :

« Depuis l'ouverture de la Véloroute reliant la commune de Limeuil au Bugue, de nombreux habitants utilisent cette voie de circulation, qui offre avant tout une sécurité accrue. Certains ont acquis des vélos à assistance électrique et se rendent régulièrement au Bugue, notamment au centre commercial pour faire leurs courses. Quelques-uns se sont même équipés de petites remorques. Enfin, cet axe est également fréquemment emprunté pour des balades agréables et familiales jusqu'aux Eyzies. »

Lutter contre la pollution de l'air : un sujet toujours d'actualité



Des enjeux environnementaux

En France, le secteur des transports représente plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre (Ademe, 2019), principalement du rejet de CO₂ lié à la combustion des carburants : le transport routier est responsable de 94% de ces émissions, dont une bonne moitié est liée aux déplacements des particuliers. Au-delà de l'impact sur les bouleversements climatiques, ces particules fines et polluants divers rejetés dans l'atmosphère participent au phénomène des pluies acides et à la contamination des milieux naturels par les métaux lourds.



Des enjeux sanitaires

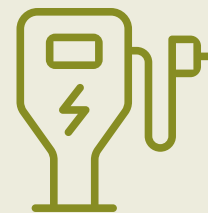
Les émissions de dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, hydrocarbures ou encore de particules fines et ultra-fines peuvent provoquer crises d'asthme, maladies respiratoires, cardiaques, accidents vasculaires cérébraux, cancers ou encore, gravement impacter le développement du fœtus. En France, sur un an, on estime par ailleurs à 47 000 le nombre de décès (Santé Publique France, 2024) et entre 20 et 30 milliards d'euros de frais de santé attribuables à la pollution de l'air (Ademe). Ainsi, en 2024, Santé Publique France rappelle que la pollution de l'air « demeure un facteur de risque conséquent [...] et que les efforts de réduction [...] doivent être poursuivis durablement sur toutes les sources de pollution ».



Des enjeux économiques

Entre l'assurance, l'entretien, les péages, le stationnement payant et le carburant, le coût annuel dédié à la voiture individuelle peut vite représenter un budget conséquent. Raison de plus pour réfléchir à des alternatives à ce que l'on appelle, l'autosolisme.

Le Saviez vous ?



14 bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides sont réparties sur 11 communes :

Audrix, Coly-Saint-Amand, Rouffignac, Peyzac-le-Moustier, St-Avit-de-Vialard, Le Bugue, St Léon-sur-Vézère, Montignac, Mauzens-et-Miremont, Les Eyzies et Limeuil.



Mutualiser les déplacements, favoriser l'inter-modalité, créer des itinéraires cyclables sécurisés et des stationnements adaptés sont autant d'axes sur lesquels travaille la CCVH pour proposer des solutions de mobilité alternative aux différentes générations. Scolaires, actifs, demandeurs d'emploi, personnes âgées : à chaque besoin sa solution !

Du constat à l'action : encourager les mobilités alternatives

Augmenter la part modale du vélo

En 2024, 40 % des actifs du territoire travaillent sur leur commune de résidence mais 80 % des trajets domicile-travail sont effectués en voiture (PCAET). Le Schéma Directeur Cyclable institué, vise à augmenter la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens.

1) Poursuite du projet de la Vélo-route Voie Verte « La Vézère à Vélo »

La première portion de « La Vézère à Vélo » entre St Chamassy et Les Eyzies a été inaugurée en juin 2024. Cet été, il y a eu environ 200 passages par jour sur cet itinéraire. L'ambition est désormais de relier Les Eyzies à Coly-Saint-Amand pour se connecter à la Flow Vélo. Les différentes options d'itinéraires sont actuellement à l'étude.

2) Sécurisation des centres-bourgs

Le travail se poursuit pour identifier les itinéraires cyclables les plus pertinents. Des priorités ont émergé : par exemple, la liaison gare centre-ville au Bugue ou encore la sécurisation de la traversée cycliste de Montignac.

3) Maintien des services vélos

Plusieurs services sont à disposition des habitants pour encourager la pratique du vélo :

- Un pass habitant sur les stations libre-service
- Un service de location longue durée d'un VAE (15j - 1 ou 3 mois) : 210 locations en 4 ans
- Une aide à l'achat d'un VAE (100 à 200€) : 38 081 € versés depuis 2020

Développer un service de transport solidaire adapté au milieu rural

En complément des lignes de bus et aires de covoiturage existantes, la CCVH déploie le dispositif de transport solidaire "Atchoum" : une plateforme de mise en relation entre des personnes sans solution de transport et des conducteurs inscrits localement, indemnisés en fonction de la distance parcourue. La demande de trajet aller-retour ou aller simple est réalisée par téléphone au 0 806 110 444 (appel gratuit) ou sur le site internet www.atchoum.eu. Des « tickets mobilité » pour faciliter le paiement sont disponibles à l'achat dans 4 communes. Depuis le lancement en octobre, 95% des demandes de trajet ont été réalisés par les conducteurs solidaires. Pour en savoir plus sur Atchoum, consultez notre site internet ou rendez-vous dans votre mairie.



**Du lien social tu créeras,
de l'argent tu économiseras,**



avec Atchoum tu covoitureras !

www.atchoum.eu

BIODIVERSITÉ

La qualité de vie des êtres humains dépend de l'ensemble du vivant et de ses dynamiques complexes. Or la biodiversité est partout menacée et en déclin, entraînant la sixième extinction de masse de l'histoire du vivant, la dernière étant il y a 66 millions d'années avec la disparition des dinosaures. Plusieurs facteurs interviennent dans cette crise : l'urbanisation grignotant les espaces naturels, la surexploitation des ressources naturelles, le réchauffement climatique, la pollution et les espèces invasives.



Grand rhinolophe ©Nolwenn Quero



Lézard vert

La forêt, notre plus grand capital naturel en surface et notre puits de carbone

À la fin du XIX^e siècle, les surfaces boisées étaient deux fois moins étendues qu'aujourd'hui. Cependant, cette tendance s'est rapidement inversée. Aujourd'hui, le territoire intercommunal est couvert à près de 59% par la forêt. Les chênes et les châtaigniers représentent à eux seuls la moitié de cette surface, avec également des charmes et des pins en plus petite quantité.

Très riches en biodiversité, les forêts jouent également un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique en captant le dioxyde de carbone (CO₂), gaz à effet de serre. Les jeunes forêts en croissance stockent du CO₂, agissant ainsi comme des puits de carbone. Bien que les vieilles forêts accumulent peu ou pas de carbone en raison de l'arrêt de leur croissance et qu'elles émettent du CO₂ par la respiration et la décomposition, la quantité de carbone accumulée par leurs peuplements reste importante, formant ainsi des réservoirs.

D'autres facteurs influencent considérablement la capacité d'une forêt à présenter un bilan carbone positif, notamment le changement climatique, qui provoque des stress hydriques importants et perturbe l'équilibre écosystémique des arbres. Les maladies et certaines méthodes de récolte du bois peuvent également entraîner une dégradation de la qualité des forêts.

Un exemple de synergie de gestion

L'association Cœur de Forêt aide les propriétaires de petits bois dans une gestion douce de la forêt. Elle privilégie la régénération naturelle, le dépressage des jeunes peuplements, les travaux d'éclaircissement, la taille et l'égagement des arbres d'avenir.

Une technicienne est basée à Tursac, dans les mêmes locaux que l'association Au coin des scieurs, avec qui elle travaille main dans la main. Cette association gère une petite scierie qui ne reçoit que du bois local issu de la gestion douce. Une fois scié, le bois est vendu aux charpentiers locaux ou aux particuliers. Dans ce partenariat, interviennent aussi des bûcherons et des débardeurs. Ce système est exemplaire, la communauté de communes a choisi de les soutenir en participant à l'achat de matériels.





Machaon



Triton marbré © M.Berroneau

Le territoire possède un patrimoine naturel riche et diversifié intégrant de nombreux éléments de biodiversité végétale et animale remarquables au niveau régional et national, mais comme partout ailleurs, elle est menacée.



3 628 espèces, faune, flore et fonge



252 sont des espèces protégées et 387 ont été identifiées comme espèce à enjeu

Inventorier et protéger la diversité écologique

Le territoire possède un patrimoine naturel riche et diversifié intégrant de nombreux éléments de biodiversité végétale et animale remarquables au niveau régional et national, mais comme partout ailleurs, elle est menacée. Ces enjeux, reconnus par la communauté scientifique, ont notamment justifié le classement de plusieurs parties de ce territoire au titre de divers zonages d'inventaire ou de protection au cours des années : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Natura 2000, Espace Naturel Sensible, Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope.

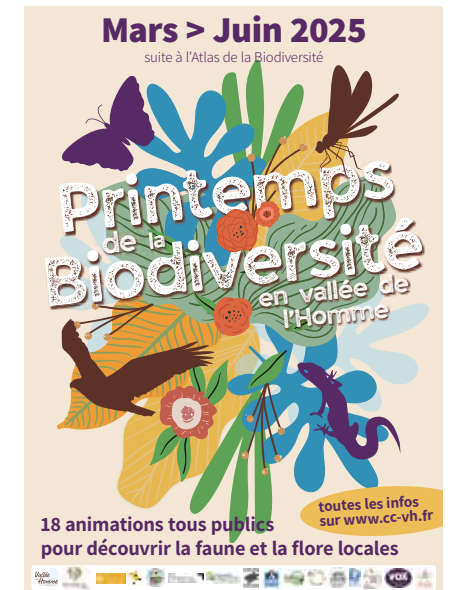
La communauté de communes et le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, dans le cadre de sa mission d'animation du Grand Site de France Vallée de la Vézère, ont fait réaliser un inventaire courant 2021/2022 sur 8 taxons pour compléter les connaissances. Aujourd'hui, 3 628 espèces, faune, flore et fonge confondues, sont identifiées. Parmi elles, 252 sont des espèces protégées et 387 ont été identifiées comme espèce à enjeu pour le territoire, c'est à dire, qui présente un intérêt particulier (valeur patrimoniale et écologique, menace, rareté...).

Apprendre à percevoir différemment l'environnement naturel

L'ensemble des données est compilé dans un ouvrage intitulé « Atlas de la biodiversité », disponible en ligne sur le site internet de la CCVH. Approfondir les connaissances est essentiel, mais il est tout aussi crucial de les partager. C'est pourquoi des outils pédagogiques ont été développés : affiches et flyers présentant les espèces, jeux de société ou de coopération pour adultes et enfants. Des formations ont été organisées pour les élus, ainsi que pour les animateurs des accueils de loisirs qui mènent des activités avec les enfants. Un réseau « d'ambassadeurs de la biodiversité » a été créé : un groupe de citoyens volontaires formés, capables de partager et d'animer des ateliers autour de la nature lors de manifestations locales. De mars à mai, la troisième édition du Printemps de la biodiversité en vallée de l'Homme revient avec 18 animations gratuites pour le grand public : découverte des rapaces, des pollinisateurs, des reptiles, de la flore et des milieux... Tout le programme est en ligne !

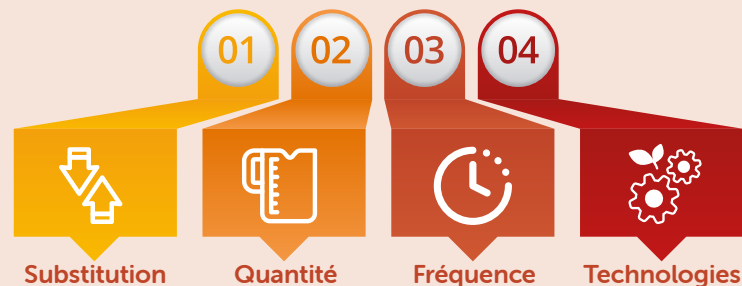
Le Saviez vous ?

La mairie des Eyzies a réalisé un mapping sur les falaises du Musée Nationale de Préhistoire pour mettre en valeur la biodiversité de la vallée, en s'appuyant sur les résultats de l'Atlas. Une suite est prévue à l'été 2025...



L'exposition aux polluants dans notre vie quotidienne joue un rôle majeur dans ce que l'OMS appelle aujourd'hui « l'épidémie » de maladies chroniques. D'où l'importance de réduire le contact avec ces substances nocives. Les projets en ce sens se poursuivent à la Vallée de l'Homme.

Les 4 piliers du nettoyage sain



1| Substitution
Utilisation de produits écologiques appropriés aux locaux.

2| Quantité
Réduction du nombre de produits de nettoyage et dosage correct.

3| Fréquence
Allongement des intervalles + Désinfection adaptée.

4| Technologies
Méthodes moins polluantes et consommant moins de produits de nettoyage.

Nettoyer sans s'intoxiquer

De nombreux produits d'entretien contiennent des conservateurs, parfums de synthèse, biocides ou agents blanchissants, néfastes pour la santé et l'environnement. Au-delà de la pollution de l'air intérieur et des impacts sanitaires associés, ces substances se retrouvent dans les réseaux d'eau. Peu filtrées par les stations d'épuration, elles finissent dans la nature où elles perturbent la biodiversité, contaminent les nappes phréatiques, les rivières et peuvent s'accumuler tout au long de la chaîne alimentaire : nous les retrouvons donc jusque dans nos assiettes. Or, limiter le nombre de produits, repérer les labels et opter pour des ingrédients de base (vinaigre blanc, savon noir...) s'avère être également bien plus économique.

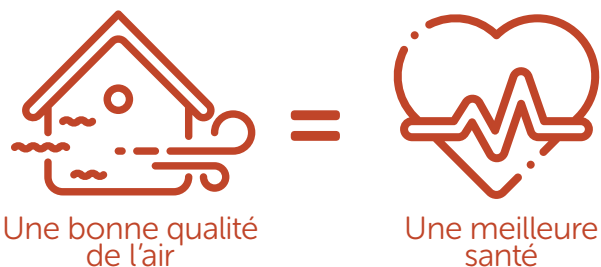
C'est pourquoi la communauté de communes continue son action en faveur du nettoyage sain. Les formations se poursuivent et déjà 17 communes du territoire ont obtenu le label « Nettoyage sain ».

Des journées d'information à destination de la population sont également organisées chaque année. La prise en compte des enjeux de santé environnementale prend de l'ampleur en 2024 avec la volonté d'opter pour des fournitures plus saines.

Ecole : vers un cartable sain

Solvants, conservateurs, parfums, métaux lourds, plastifiants, les fournitures scolaires ne sont pas exemptes de contaminants. Même si les concentrations, prises séparément, sont faibles, l'accumulation et le contact quotidien avec ces produits ne sont pas anodins. Les déchets générés par l'omniprésence du plastique dans le matériel éducatif ou de loisirs créatifs incitent également à rechercher des alternatives.

La communauté de communes travaille avec Isabelle Farbos (Docteur en génétique et biologie moléculaire, association HSEN) sur un projet de Cartable Sain. L'objectif ? Recenser les besoins et chercher des alternatives (labels, produits rechargeables, matériaux naturels) pour modifier les pratiques d'achat des structures d'accueil de l'enfant. Cette démarche se met progressivement en place à partir de la rentrée 2024 dans les écoles volontaires (celle des Eyzies sera pilote pour ce projet) ainsi que dans les deux crèches et trois accueils de loisirs du territoire.



CERTAINS COMPOSANTS SONT NOCIFS POUR LA SANTÉ

Des phtalates, perturbateurs endocriniens

dans les vernis des crayons, certaines gommes...

Des solvants toxiques pour le système nerveux

dans la colle, les marqueurs, les correcteurs :

- ▶ cétones
- ▶ hydrocarbures

Les enfants sont exposés par ingestion

par inhalation

par voie oculaire

Des conservateurs très allergisants

dans les colles, peintures, feutres, encres :

- ▶ isothiazolinones : chlorométhylisothiazolinone (CMIT), méthylisothiazolinone (MIT)
- ▶ bronopol, formaldéhyde

Attention au « slime » fabriqué maison

Cette pâte composée de produits détournés de leur usage habituel (colle, lessive, mousse à raser, collyre...) surexpose la peau des enfants à des substances allergisantes ou toxiques.



Changement climatique : la solution passe aussi par l'assiette



25 % : c'est la part de l'alimentation dans le bilan carbone de chaque Français(e) (Ademe, 2019). La transformation du modèle agricole vers des pratiques plus intensives après la guerre a contribué à l'épuisement des sols, à la contamination des eaux, à la diminution de la biodiversité et à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Bilan sur la CCVH

Selon le diagnostic réalisé pour le Plan Climat de la CCVH, le secteur agricole est le plus émetteur de GES (46 %). Ces émissions sont liées à l'usage des engins agricoles, au rejet de méthane lié à l'élevage et au protoxyde d'azote émis par les engrais de synthèse. D'où le choix d'accompagner l'évolution des pratiques culturales et d'élevage et de valoriser davantage les produits locaux.

Du constat à l'action

Depuis juin 2024, l'accompagnement du Département a permis à 14 collèges, dont celui de Montignac-Lascaux et du Bugue, d'obtenir le label Ecocert « 100 % bio, local et fait maison ». Côté écoles, celle de Tursac fait figure de pionnière depuis plus de 20 ans, mais la très grande majorité est aujourd'hui engagée. Quant à la communauté de communes, elle a instauré des goûters bios et locaux dans ses accueils de loisirs. La loi Egalim, qui impose une part de 20% minimum de produits bios et un repas végétarien par semaine dans les cantines vient conforter l'engagement du territoire en faveur d'une alimentation durable.

Le saviez-vous ?

Manger mieux sans dépenser plus

Le coût du bio peut être un frein pour modifier ses pratiques d'achat. Quelques pistes peuvent être explorées par chacun, notamment :

- Réduire la quantité de protéines animales en privilégiant l'association céréales/légumineuses, excellente source de protéines végétales,
- Favoriser les céréales complètes ou semi-complètes, plus nutritives,
- Consommer de saison et favoriser les circuits courts (marchés, boutiques de producteurs, fermes...),
- Réduire le gaspillage alimentaire et privilégier l'eau du robinet

Témoignage de Chantal Constant, ancienne cantinière à l'école de Tursac

« En 1999, nous sommes devenus la 1^{ère} cantine bio du Département, et sans doute d'Aquitaine. Les parents, à l'initiative de la démarche, m'ont aidée à trouver les 1^{ers} fournisseurs. C'est plus de travail car je cuisine des légumes frais, gâteaux, pâtes à tartes... Je suis livrée en local : maraîcher bio, poulets fermiers bio, poissonnier de Plazac, pain bio du Moustier, la Biocoop pour l'épicerie. La récompense, c'est de voir les assiettes vides à la fin du repas ! J'ai formé la nouvelle cantinière qui poursuivra la démarche. »

L'eau est une ressource précieuse et fragile. Le changement climatique exacerbe les risques associés au cycle naturel, connu sous le nom de « grand cycle de l'eau », tels que les sécheresses et les inondations. Les événements récents soulignent notre vulnérabilité face à ces phénomènes.

Le changement climatique affecte également le cycle lié aux activités humaines, appelé « petit cycle de l'eau ». Le développement de ces activités entraîne l'imperméabilisation des sols, la pollution et la perte de biodiversité, fragilisant ainsi la ressource.



Améliorer le traitement des eaux usées

Assurer l'approvisionnement en eau potable des populations est une priorité pour les collectivités. Il est donc crucial de gérer, économiser et sécuriser cette ressource, ainsi que de traiter les eaux usées pour préserver l'environnement. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sont également essentielles pour protéger les populations, les biens, les activités humaines et la biodiversité. Cela implique de planifier le développement, de préserver les zones humides, de gérer les cours d'eau et leurs abords pour atténuer les impacts des risques d'inondation.

Les eaux usées doivent être dépolluées avant de retourner dans la nature. À l'échelle des habitations, deux systèmes existent : les installations d'assainissement individuel et les réseaux d'assainissement collectifs reliés à des stations d'épuration dans les bourgs.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes effectue des contrôles des installations individuelles pour garantir que les eaux usées ne présentent aucun danger pour l'hygiène publique, la sécurité des personnes, la ressource en eau et l'environnement.

L'efficacité des réseaux d'assainissement collectifs et des stations d'épuration est essentielle pour prévenir toute pollution. Les rejets mal traités ont pu, par le passé, affecter négativement la qualité des eaux des rivières. De lourds investissements sont réalisés pour améliorer le traitement de ces eaux usées, et les installations sont régulièrement contrôlées.

Préserver et sécuriser l'eau potable

Économiser l'eau potable au robinet entre dans les mœurs. Pour des raisons économiques et environnementales, de bonnes habitudes se répandent dans les foyers : récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage, prendre des douches courtes, installer un économiseur d'eau sur le pommeau de douche (les bains et douches représentent 39 % de l'eau consommée par les ménages), utiliser les programmes ECO de nos appareils ...

Améliorer les réseaux de distribution

Les réseaux publics sont souvent anciens et les fuites peuvent être importantes. En France, le taux de rendement moyen n'est que de 68% (Ministère de l'environnement, 2019). En 2022, grâce à de nombreux travaux, le taux de rendement du réseau de distribution en Dordogne était de 80,8 %.



LIMITER LE RISQUE INONDATION



© Jean-Luc Kokel

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sont confiées au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère, qui œuvre notamment pour atténuer les facteurs aggravant les inondations. Pour favoriser l'écoulement naturel du cours d'eau dans son lit, il est nécessaire de gérer les embâcles à risque, d'intervenir sur la ripisylve (végétation des berges), le lit mineur et de gérer la végétation sur les atterrissements.

En dehors du cours d'eau, les zones humides et les zones d'expansion des crues sont des zones inondables non urbanisées qui contribuent à réduire les débits en aval et à augmenter le temps des écoulements. Elles jouent également un rôle crucial dans la structuration du paysage et l'équilibre des écosystèmes.

Mutualiser pour aller plus loin

L'amélioration de la chaîne de distribution de l'eau et de l'assainissement des eaux usées nécessite des travaux coûteux et une gestion optimisée, difficilement réalisable à l'échelle communale. C'est pourquoi la loi impose que, dès 2026, l'eau et l'assainissement collectif soient transférés à l'échelon intercommunal.

De nombreuses communes de la communauté de communes ont déjà opté pour la mutualisation en confiant la gestion de l'Eau et de l'Assainissement collectif au RDE 24, une régie départementale spécialisée, qui dispose de l'expertise, des ressources humaines et matérielles nécessaires.

L'ampleur des défis liés aux problématiques quantitatives et qualitatives de l'eau nécessite d'accélérer les efforts en s'appuyant sur la coopération.

Préserver les zones humides

Les zones humides sont caractérisées par la présence d'eau, en surface ou dans le sol, de façon permanente ou temporaire. Elles fournissent de multiples services utiles aux équilibres naturels et aux activités humaines tels que la rétention des eaux en période d'inondation ou la préservation de la ressource en eau en période de sécheresse. Elles sont aussi des qualités dépuratives et sont riches en diversité biologique.

Sur la CCVH, on estime qu'elles couvrent 12% du territoire (source : PCAET CCVH).

Travaux de renaturation à la gravière de Saint-Chamassy

Dans le cadre de sa mission de valorisation et de restauration des milieux aquatiques, EPIDOR a mené un important projet de renaturation sur la gravière de Saint-Chamassy. Ce site, situé en bord de Dordogne, fait désormais l'objet d'une revalorisation écologique majeure. Les travaux réalisés ont permis de reconnecter des bras morts à la rivière, de remodeler les berges, et de favoriser le développement de zones humides, essentielles à la biodiversité locale. Ces aménagements visent à restaurer le fonctionnement naturel du cours d'eau, tout en créant un environnement plus résilient face aux crues et plus accueillant pour la faune et la flore. Ce projet s'intègre au programme LIFE Rivière Dordogne, dont l'objectif est de préserver et restaurer les milieux naturels rares et menacés de la rivière Dordogne. Il s'inscrit également dans une stratégie plus large de reconquête écologique de la vallée, reconnue comme Réserve de biosphère par l'UNESCO depuis 2012. Il a également été récompensé par un prix de la Fondation du Patrimoine, qui permettra de compléter les aménagements existants par la création d'un affût d'observation destinés au grand public. L'objectif est de sensibiliser les visiteurs aux enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques et à leur richesse écologique.



© SynergieFilm

DÉCHETS

À partir des années 1960, la production de déchets en France a connu une augmentation significative, en parallèle avec la croissance économique et les évolutions des modes de consommation et de production. Cette hausse des déchets a engendré des défis de plus en plus complexes, notamment en termes de traitement, de coûts de gestion pour les collectivités, ainsi que d'impacts sur l'environnement et la santé humaine.



© Rémi Philippon

Centre d'enfouissement de Saint-Laurent-des-Hommes. Chaque jour, une trentaine de camions acheminent nos déchets soit 280 à 350 tonnes quotidiennes.



En Dordogne, les déchets non valorisés sont enfouis à Saint-Laurent-des-Hommes ou à Milhac-d'Auberoche. La mise en décharge des déchets représente 16 % des émissions de méthane en France, un gaz 25 fois plus réchauffant que le CO₂. Réduire nos déchets contribue ainsi à limiter notre impact sur le changement climatique. De plus, leur enfouissement est à l'origine d'une grande partie des nuisances et pollutions issues des centres de stockage des ordures ménagères et assimilées.

Pourquoi une redevance incitative (RI) ?

Au niveau départemental, les objectifs nationaux visent une diminution de 50 % des déchets enfouis entre 2010 et 2025, soit un passage de 120 000 tonnes à 60 000 tonnes. Les efforts engagés ont permis de réduire nos ordures ménagères, mais elles s'élèvent encore à 90 000 tonnes en 2023. La mise en place de la redevance incitative, l'amélioration des gestes de tri et la création d'aires de compostage partagé contribuent à l'objectif de réduction des déchets.

Pour répondre aux exigences de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, une nouvelle tarification des déchets, appelée redevance incitative, a été mise en place dans différents secteurs du départe-

ment depuis 2023. Cette redevance est calculée sur la base d'un forfait déterminé par la composition du foyer, donnant droit à un certain nombre d'ouvertures du container des sacs noirs. En cas de dépassement, une majoration est appliquée. Cette redevance remplace la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), précédemment facturée avec la taxe foncière. Sa mise en œuvre permet également une harmonisation des tarifs à une échelle plus large.

La redevance finance l'ensemble du service de gestion des déchets, incluant :

- La collecte, le tri et le recyclage des emballages, papiers, verre et carton
- La collecte et l'enfouissement des ordures ménagères
- L'accès aux déchèteries et leurs filières (déchets verts, bois, encombrants, gravats, etc.)
- Les investissements (installations techniques, matériels et véhicules de collecte, etc.)
- Le fonctionnement des services du SMD3 au siège administratif et dans les antennes départementales

Réduisons nos déchets



Pour être vraiment efficace, ces principes doivent être appliqués dans cet ordre. Ainsi, le recyclage et le compostage sont les dernières options à envisager lorsque l'on n'a pas réussi à appliquer les 3 premières.

Témoignage de Stéphanie et Aliénor, habitantes de Montignac

« J'habite avec ma fille pas loin du composteur de la rue Lasjunias. Toutes les semaines, notre rituel, c'est d'apporter notre boîte pleine au composteur. Ma fille de 7 ans mélange les matières. Elle en est très fière et nous évitons ainsi environ 2 sacs noirs par mois. »



Les règles d'or du compostage :



De la variété
tu apporteras

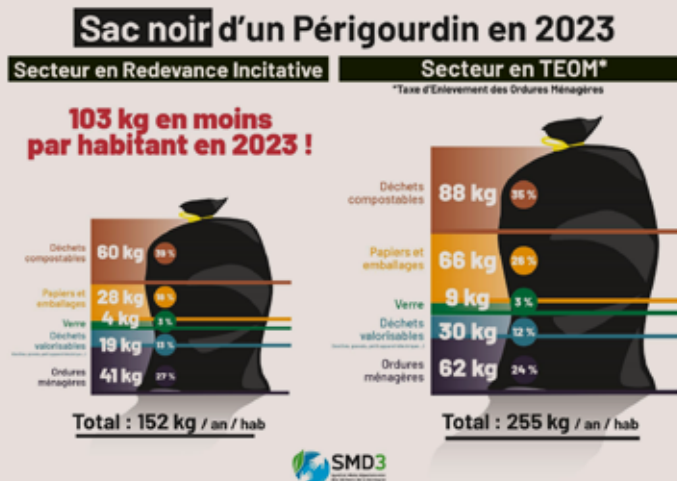


A l'humidité
tu veilleras



Pour aérer
tu mélangeras

Le saviez-vous ?



En 2021, la poubelle noire d'un Périgourdin était composée à 79 % de déchets valorisables, notamment 75 kg de déchets compostables et 46 kg de papiers et emballages (source : SMD3). Ces déchets étaient enfouis alors qu'ils auraient pu être valorisés.

Depuis la mise en place de la redevance incitative, des efforts de tri ont été constatés. En 2023, un Périgourdin soumis à la redevance incitative a généré 103 kg de déchets enfouis en moins qu'un Périgourdin encore soumis à la TEOM (cf. modecom).

Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est devenu obligatoire pour tous les professionnels et les particuliers. Actuellement, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés. Pourtant, leur tri offre de nombreux avantages :

- Réduire l'empreinte carbone du secteur des déchets en diminuant le stockage et la combustion des déchets.
- Produire du biogaz, qui peut être utilisé localement ou réinjecté dans le réseau de gaz naturel.
- Fournir des engrais organiques aux agriculteurs et aux gestionnaires d'espaces verts, améliorant ainsi la qualité agronomique des sols.

Contrairement aux idées reçues, le compostage domestique est possible partout grâce à plusieurs solutions :

- Le lombricomposteur (composteur individuel utilisant des lombrics pour décomposer les déchets alimentaires) en intérieur.
- Le composteur domestique de jardin.
- Le composteur collectif de proximité ou compostage partagé.

Le SMD3 et le SICTOM Périgord Noir :

- distribuent des composteurs individuels,
- organisent des ateliers sur le compostage et la valorisation des déchets verts,
- soutiennent les communes dans l'installation de composteurs collectifs dans les centres-bourgs (ex: Le Bugue, Rouffignac, Montignac-Lascaux, la Chapelle-Aubareil, Aubas et les Eyzies).

ET DEMAIN ?

Pour faire face au défi climatique, la CCVH s'est engagée dans un "Plan Climat Air Énergie Territorial" (PCAET). Sur la base d'un diagnostic, un plan d'actions a été construit avec tous les acteurs du territoire.

Ce document respecte bien sûr les objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui définit l'ensemble des politiques de développement durable, dont celles concernant le climat, l'air et l'énergie à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine.



Plan Climat | Vallée
Air Énergie Territorial 24 | de l'Homme

A partir de 2026 un bilan complet du PCAET sera réalisé pour évaluer les succès et les échecs du plan. Une large concertation sera alors organisée pour établir un nouveau plan pour les années futures, afin de continuer à promouvoir la transition énergétique et écologique sur le territoire.

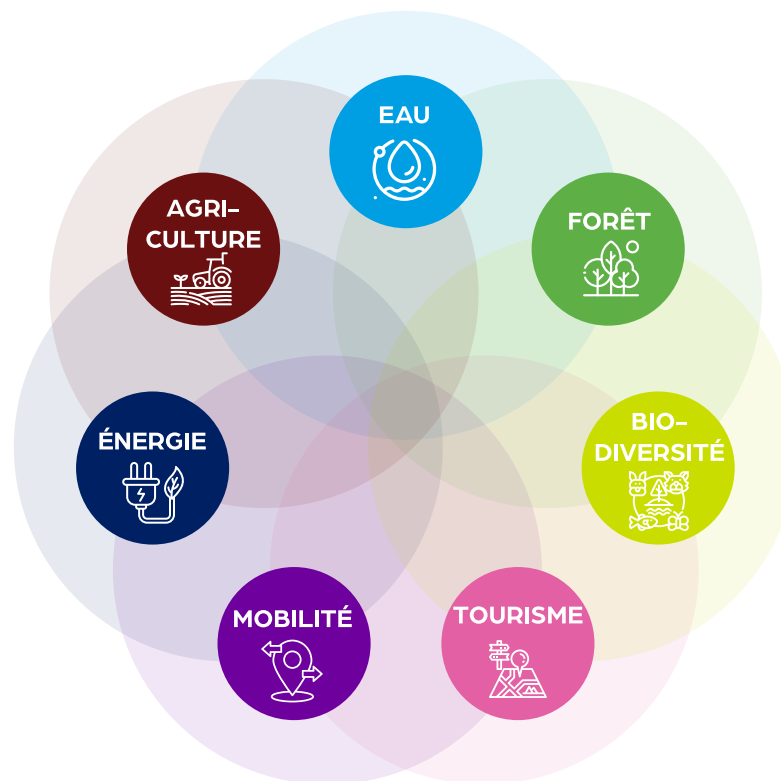
Plan Climat Air Énergie Territorial

Il a été élaboré en 2018/2019 pour des actions ciblées entre 2020 et 2025 sur le territoire. La très grande majorité des enjeux locaux y sont traités. L'idée est de limiter les actes à l'origine de l'augmentation de la température mais aussi de s'adapter au changement inéluctable. Ce plan ne repose pas simplement sur les actions menées par la CCVH, il regroupe aussi des projets menés par des partenaires locaux.

Il vise principalement :

- la limitation de la consommation d'énergie dans les bâtiments, notamment celle du fioul qui produit beaucoup de gaz à effet de serre
- le développement des énergies renouvelables qui sont les énergies de demain
- la limitation de l'usage de la voiture "solo" qui se traduit notamment par l'encouragement à la pratique du vélo ou au covoiturage
- l'accompagnement du monde agricole dans l'adaptation de leurs pratiques
- l'activation d'une politique de tourisme durable à travers l'office de tourisme
- la préservation de la ressource, qu'il s'agisse de l'eau, des forêts, des espaces naturelles sensibles ou moins sensibles.

Thématiques du PCAET



Collaborations transversales



Nos partenaires :

Agrobio

Conservatoire d'espaces naturels

Syndicat départemental de défense incendie et de secours

Syndicat mixte départemental de l'eau

GRDF Interbois EDF

Office de tourisme intercommunal

Au Coin des scieurs

Chambre d'agriculture

Syndicats de rivières

Région Cœur de forêt

Comité Départemental du Tourisme

Office français de la biodiversité

Ligue de protection des oiseaux

Collectif Alimentaire et Agroécologique du Périgord

Syndicat départemental d'énergie

Centre régional de la propriété forestière

Conseil Départemental

Régie départementale de l'eau

Conservatoire botanique national Sud-Atlantique

Office national des forêts

Lexique

Atterrissements : En bordure d'une étendue d'eau, accumulation de matériel (terre, limon, sable, gravier) qui en réduit la surface.

Biosphère : Ensemble des écosystèmes de la Terre, correspondant à la mince couche (20 km max.) de l'atmosphère, de l'hydrosphère et de la lithosphère où la vie est présente.

Décarbonation : Ensemble des actions (mesures et techniques) visant à réduire la consommation d'énergies fossiles et l'émission de dioxyde de carbone d'un pays, d'une économie, d'une entreprise, etc.

Embâcles : Obstruction complète du lit d'un cours d'eau, d'un détroit, par amoncellement anormal de glace flottante ou de débris divers (bois, sédiments, etc.).

GIEC : Créé en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ou GIEC est un organisme intergouvernemental chargé d'évaluer l'ampleur, les causes et les conséquences du changement climatique en cours.

Gaz à effet de serre : Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du changement climatique.

Lit mineur : occupé par les eaux d'un cours d'eau en dehors des périodes de crue.

OMS : L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est une agence spécialisée de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour la santé publique créée en 1948

Ripisylve : Du latin ripa, « rive » et silva, « forêt », est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve.



Aubas | Audrix | Campagne | Coly-Saint-Amand
Fanlac | Fleurac | Journiac | La Chapelle-Aubareil
Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges | Limeuil
Mauzens-Miremont | Montignac-Lascaux
Peyzac-Le-Moustier | Plazac
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac
Saint-Avit-de-Vialard | Saint-Chamassy
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart
Saint-Léon-sur-Vézère | Savignac-de-Miremont
Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux

mail :
contact@cc-vh.fr
site internet :
www.cc-valleedelhomme.fr

Siège Social

28 avenue de la Forge
24620 Les Eyzies
05 53 51 70 70



imprimé sur papier 140g offset recyclé

Directeur de Publication : Philippe Lagarde / Directeur de rédaction : Roland Delmas / Coordination de rédaction : Tatiana Filjak et Anne Peyre / Mise en page : Damien Portier, www.studiop4.fr / Fourniture d'impression : PB' Damien Portier, 06 85 13 91 15, RCS Périgueux 438 236 069 / Crédits iconographiques : © Banque d'images de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, Freepik - © CCVH Mai 2025



Plan Climat Vallée de l'Homme
Air Énergie Territorial 24

BESOIN DE VOUS DEPLACER ?

Rendez-vous médicaux, courses, train,
activités de loisirs et autres...

UTILISEZ *Atchoum*
COVOITURAGE & TRANSPORT SOLIDAIRE



Atchoum

0 806 110 444 (appel gratuit)
www.atchoum.eu



DES TRAJETS À PETITS PRIX

Les tickets mobilité sont un moyen de paiement qui permet de bénéficier d'une prise en charge du coût du trajet par la communauté de communes Vallée de l'Homme à hauteur de 50% et sans condition de ressources.

La réduction est faite lors de
l'achat des tickets mobilité.



OÙ LES ACHETER ?

Les tickets mobilités sont directement disponibles à l'achat :

Le Bugue : Espace France Services
Montignac-Lascaux : Espace France Services
Les Eyzies : Communauté de communes
Rouffignac : Mairie

Vous pouvez aussi retirer un formulaire de bon de commande dans
votre mairie ou le télécharger sur le site internet de la CCVH.

COMMENT LES UTILISER ?

Le nombre de tickets nécessaire pour votre trajet vous est indiqué
lors de votre réservation. Vous communiquerez leurs numéros au
centre d'appels ou sur le site internet d'Atchoum, pour qu'ils soient
enregistrés et utilisés.



Atchoum

0 806 110 444 (appel gratuit)
www.atchoum.eu

